

Notre territoire s'engage pour la transition énergétique



Modalités de suivi et d'évaluation



Document approuvé par délibération
du Conseil métropolitain le 28 / 11 / 2019
www.orleans-metropole.fr

  #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


Naturellement Val de Loire



Document porté par Orléans Métropole

Conception & impression :

Orléans Métropole

Graphisme - couverture :

Les Petites Madeleines

Bureaux d'études :

EXPLICIT – SAFEGE

Sommaire

Préambule	4
Dispositif de suivi.....	5
A. Indicateurs de suivi et de résultat du plan d'actions	5
B. Indicateurs environnementaux	6
C. Vers une instance de suivi du PCAET partagée	10
Dispositif d'évaluation.....	10

Préambule

Ce rapport vise à décrire le dispositif de suivi et d'évaluation associé à la conduite du PCAET durant ces 6 ans de mise en œuvre.

Le dispositif de suivi repose sur plusieurs éléments :

- Une organisation humaine ;
- Un jeu d'indicateurs sélectionnés pour suivre la progression et les résultats des actions (cf. plan d'actions) ;
- Un outil facilitant la mise en œuvre du suivi. Deux formes co-existent : un outil de suivi (d'évaluation GES) Excel et la plateforme collaborative pcaet-orleans-metropole.fr. Cette dernière a servi tout au long de l'élaboration de la démarche PCAET et pourra être pérennisée dans le but de permettre un suivi efficace et ouvert du pilotage du PCAET. La plateforme Open Data d'Orléans Métropole data.orleans-metropole.fr offrira également un espace de diffusion des données sources associés au suivi de certaines actions.
- Le dispositif Cit'ergie (cf. plan d'actions)

Une démarche encadrée par la loi

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation formalisée par le [Décret n° 2016 - 849 du 28 juin 2016](#) relatif au plan climat-air-énergie territorial (Article 1-IV) :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

QUELLE DISTINCTION ENTRE « SUIVI » ET « ÉVALUATION » ?

Le suivi et l'évaluation ont des significations bien distinctes.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre d'un projet. Il donne une vision quantitative permettant de situer l'avancement du projet par rapport à des objectifs établis. Ici il s'agit de recenser les réalisations du PCAET, c'est-à-dire ce qui est produit par ses actions (exemple : bâtiments rénovés, conventions signées avec les collectivités, pistes cyclables créées...). Le suivi s'appuie généralement sur le renseignement d'indicateurs qui viennent alimenter des tableaux de bord.

Le suivi est réalisé en interne, par la collectivité en charge de la mise en œuvre du PCAET. Ainsi le suivi concerne avant tout les étapes d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'actions ; il s'intéresse à la déclinaison et au suivi des objectifs ainsi qu'à l'estimation des réalisations et des premiers résultats du PCAET.

L'évaluation est un exercice ponctuel ayant pour objectif de porter un jugement de valeur sur tout ou partie du PCAET à un moment donné. Elle s'intéresse à l'ensemble de la chaîne des effets : des réalisations aux résultats (les effets immédiats pour les destinataires directs) et aux impacts (les effets à moyen ou long terme sur les destinataires directs et/ou indirects).

Suivre des indicateurs, n'est pas évaluer, c'est mesurer des évolutions. Évaluer, c'est apprécier si ces évolutions sont dues au PCET. Ces deux notions (suivi et évaluation) sont cependant complémentaires, dans la mesure où le suivi constituera une porte d'entrée de l'évaluation et la nourrira en partie.

	Suivi	Évaluation
Déroulement	Continu	Ponctuel
Fonction	Mesurer	Apprécier
Objectif	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)

Dispositif de suivi

A. Indicateurs de suivi et de résultat du plan d'actions

Définition co-construite des indicateurs

Des objectifs des actions aux modalités de mise en œuvre et de suivi, les éléments composant les fiches-actions ont été co-construits avec les contributeurs du PCAET qu'ils soient internes ou externes à la collectivité.

Les Directions de la Métropole ont eu un rôle structurant dans le choix de ces certains indicateurs afin qu'ils soient en adéquation avec les moyens humains présents, la disponibilité des données et la simplicité de lectures de ces derniers afin qu'ils soient appréhendables par l'ensemble des parties prenantes du PCAET.

Les indicateurs de suivi et de résultat sont indiqués dans le tome 4 relatif au plan d'actions.

Le portage de certaines actions n'étant pas encore stabilisé, les indicateurs de suivi comme de résultats pourront être amenés à évoluer sous l'impulsion de leur(s) futur(s) porteur(s).

La mise en œuvre du dispositif Cit'ergie (action n°24) accompagnera également la collectivité dans la structuration d'un suivi transversal des objectifs du PCAET.

Echéance du suivi

Un suivi annuel des indicateurs du plan d'actions sera réalisé.

B. Indicateurs environnementaux

L'évaluation environnementale augmente ce dispositif de suivi avec la définition d'indicateurs environnementaux. Action du PCAET, la création d'un observatoire des risques et du climat sur la Métropole devra intégrer ces éléments, en recueillant les données auprès des institutions (Lig'Air, autres directions de la Métropole, gestionnaires forestiers, État, SAGE...) ou en créant le dispositif de recensement et en assurer le suivi. Le suivi de ces indicateurs d'état de l'environnement sera susceptible de permettre d'identifier des impacts négatifs non anticipés.

Dans la mesure du possible (disponibilité/actualisation des données), ce suivi des indicateurs environnementaux se fera sur le même calendrier que l'évaluation à mi-parcours (recommandation de la MRAe) soit à échéance de 3 ans après l'approbation du PCAET (2022).

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)
Air, énergie et climat	Emissions de GES par secteur et en particulier pour les secteurs les plus émetteurs (Transports, résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture)	Permettre de suivre l'évolution des GES et d'intervenir sur les secteurs les plus émetteurs	Lig'Air	TO 2012 Totale : 1 154 ktéqCO2 Transport : 33% Résidentiel : 24% Tertiaire : 24% Industrie : 16%
	Taux de polluants atmosphériques (PM, NOx, SOx, CO, O3...)	Suivi de l'évolution des taux de pollution avec la transition énergétique	Lig'Air	TO 2012 SO2 : 342 t NOX : 2 823 t PM10 : 500 t PM2,5 : 406 t COVNM : 2 923 t
	Nombre d'installations d'énergie renouvelable par filière et capacité de production	Suivre l'évolution de la part d'énergies renouvelables produites sur la Métropole	Métropole	Non disponible à ce jour Géothermie plus de 120 opérations
	Production d'énergie renouvelable			Bois énergie : 443 GWh (2016/2013) UIOM : 32 GWh (2011) Solaire photovoltaïque : 2,8 GWh (2015) Solaire

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)
				thermique : 2,1 GWh (2014) Géothermie : production indéterminée
Gestion de l'eau et assainissement	Surface de voirie dédiée aux cycles et au covoiturage, aux nouvelles installations ENR prise sur des terres naturelles ou agricoles – en m ² .	Privilégier une prise d'espace des infrastructures sur des espaces déjà artificialisés plutôt que sur des zones naturelles ou agricoles	Métropole	Non disponible à ce jour
	Consommation d'eau pour la production agricole urbaine et péri-urbaine - m ³ /jour	S'assurer la pérennité de la ressource en eau	Métropole	Non disponible à ce jour
	Taux d'imperméabilisation du sol dû au développement des énergies renouvelables	Suivi de l'imperméabilisation du sol, phénomène qui accentue les risques d'inondation par ruissellement des eaux pluviales	Métropole	Non disponible à ce jour
Milieux naturels et biodiversité	Taux de végétalisation des centres urbains	Evaluer les moyens mis en place pour végétaliser les centres urbains	Métropole	Non disponible à ce jour
	Surface de forêt gérées durablement sur la surface de forêt totale	Suivre l'état des forêts du territoire, essentielles dans la lutte contre le changement climatique	Gestionnaires forestiers (ONF, CNPF)	Non disponible à ce jour
	Surface de forêt protégée strictement sur la surface de forêt totale			Non disponible à ce jour

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)
	Volume de bois local vendu à des fins énergétiques	S'assurer que la filière bois énergie ne se développe pas au détriment du paysage et des milieux naturels		Non disponible à ce jour
	Surface de prairie permanente	Suivre l'état des prairies permanentes du territoire, essentielles dans la lutte contre le changement climatique	RPG	TO 2016 183 ha
	Surface de milieux humides	Suivre l'état des milieux humides du territoire, essentiels dans la lutte contre le changement climatique	SAGE	Milieux humides identifiés par le SAGE Loiret Val Dhuy : 264 ha Milieux humides très forte et forte probabilité du SAGE Nappe de Beauce : 1 522 ha
	Nombre de diagnostics sur l'état de la population de chauves-souris réalisés dans le cadre de rénovation énergétique des bâtiments	Suivre la prise en compte et les mesures prises pour la préservation de la population de chauves-souris	Métropole	Non disponible à ce jour
	Nombre de projets de production d'énergie renouvelable installé en zone Natura 2000 ou ZNIEFF	Eviter que le développement des énergies renouvelables n'impacte la préservation des milieux d'importance écologique	Métropole	Non disponible à ce jour
	Risques et nuisances	Nombre d'installation de production d'énergie renouvelable en zone inondable	Evaluation de la vulnérabilité	Métropole

Thématique principale	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)
	Nombre d'installation de production d'énergie renouvelable en zone où un risque de mouvement de terrain est avéré		Métropole	Non disponible à ce jour

C. Vers une instance de suivi du PCAET partagée

Chaque pilote d'action aura la responsabilité de mettre à jour les indicateurs de suivi et résultats afin de renseigner l'avancement de la mise en œuvre du PCAET. La plateforme collaborative en ligne se mettra au service de cette organisation partagée de la conduite du PCAET.

Lors de l'élaboration du PCAET, des contributeurs de différents horizons ont été sollicités : Institutions, associations, services de l'État, chambres consulaires, services de la collectivité, habitants, acteurs économiques... La poursuite de cette mobilisation pourra s'établir dans le cadre du futur dispositif de suivi et d'évaluation. L'implication des acteurs au sein de ce comité de suivi sera donc à définir en lien avec leurs disponibilités, leurs attentes mais également des enjeux de gouvernance partagée des enjeux air-énergie-climat sur le territoire.

Dispositif d'évaluation

Obligatoire sur le plan réglementaire, l'évaluation à mi-parcours du PCAET (après 3 années de mise en œuvre) devra permettre d'identifier :

1. les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre,
2. les difficultés éprouvées et les erreurs commises

Sur cette base, le programme d'actions ou son pilotage pourront être réorientés.

La conduite de ce dispositif d'évaluation pourra également se faire de manière partenariale, sur des modalités semblables au comité de suivi.

Ce travail d'évaluation sera réalisé à partir :

- des indicateurs de suivi afin d'établir si la mise en œuvre de l'action est concluante, avec les résultats escomptés
- d'échanges plus qualitatifs avec les porteurs de projet afin d'expliquer ces résultats :
 - o s'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ?
 - o s'ils sont mauvais, comment l'expliquer ? Quels freins identifiés ? Quels leviers à activer ?
- d'une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET :
 - o la mobilisation des parties prenantes est-elle satisfaisante sur les dispositifs de mise en œuvre (clarté des responsabilités partagés dans la conduite d'actions transversales) et de suivi (efficacité du comité de suivi partagé notamment) ?

L'évaluation mi-parcours est destinée à plusieurs publics : Métropole d'Orléans (services et élus), porteurs d'action et grand public. Une réflexion sur le format de restitution de cette évaluation devra être conduite pour l'adapter à la pluralité de ces publics et en faire un élément de mobilisation à la réussite des objectifs air-énergie-climat et de la trajectoire de transition définie à horizon 2050.



Boigny-sur-Bionne
Bou
Chanteau
La Chapelle-Saint-Mesmin
Chécy
Combleux
Fleury-les-Aubrais
Ingré
Mardié
Marigny-les-Usages
Olivet
Orléans
Ormes
Saint-Cyr-en-Val
Saint-Denis-en-Val
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Saint-Jean-de-Braye
Saint-Jean-de-la-Ruelle
Saint-Jean-le-Blanc
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Saran
Semoy

Orléans Métropole – 5 place du 6 juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 78 75 75

Conception & impression :

Orléans Métropole

Graphisme - couverture :

Les Petites Madeleines

Bureau d'études :

EXPLICIT – SAFEGE

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


Naturellement Val de Loire